



# Protocole sanitaire lié à la prévention du COVID-19

## Ecole de Musique de la Haute-Thur

### Musique et Danses

#### Lieux d'accueil concernés :

- Salle des fêtes d'Husseren-Wesserling
- Les Ecuries, rue du parc

#### Application des gestes barrière

- Affichage des gestes barrière dans les locaux,
- Désinfection des mains au début et à la fin des cours,
- Respect des distanciations physiques de 1m minimum entre chaque personne dans le couloir et dans les cours collectifs,
- Eviter tout contact avec la rampe d'escalier,
- Les portes des salles de cours resteront ouvertes autant que possible (s'il n'y a pas d'autre cours en simultané), seul l'enseignant est autorisé à manipuler les poignées de portes ou de fenêtres,
- Port du masque obligatoire dans les couloirs pour les enfants à partir de 11 ans et dans les cours où la pratique de l'instrument le permet
- Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants
- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école de musique en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école de musique. En cas de symptômes ou de fièvre (> 38°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école de musique. Les professeurs devront procéder de la même manière.
- Le non-respect des consignes par les usagers pourra donner lieu à une exclusion temporaire ou définitive des cours

#### Accès et circulation dans les locaux

- Interdiction d'accès du bâtiment aux personnes présentant des symptômes ou ayant été en contact avec des personnes malades,
- L'accès aux salles est interdit à toutes personnes externes à l'établissement (parents, autres accompagnants),

**Ecole de Musique de la Haute-Thur**

Les Ecuries, rue du Parc

68470 HUSSEREN-WESSERLING

03.89.82.67.92 / 06.64.68.84.84

ecoledemusique@emht.fr / www.emht.fr

Siret : 381 105 097 00038

- Pour la bonne gestion des flux et déplacements à l'intérieur du bâtiment, il est demandé aux parents le respect strict des horaires de cours,
- Pour éviter les croisements d'élèves dans le couloir, les cours seront en décalage,
- Une signalétique permettra d'identifier les sens de circulation,
- Pour la même raison, la durée du cours pourra être légèrement réduite, ce temps permettra au professeur de désinfecter la salle avant l'arrivée du prochain élève. L'élève devra attendre dans le couloir ou en extérieur en fonction des cas, que son professeur l'autorise à entrer dans la salle de cours, patienter sur les paliers si un élève monte,
- Respecter rigoureusement les horaires de cours,
- Pour les cours dispensés aux écuries (musique) : jusqu'à 11 ans, dans le cas où le parent accompagnant n'est pas présent, l'élève restera dans la salle de cours. Le parent pourra signaler son arrivée à l'aide de la sonnette à disposition sur la porte principale pour les cours du 1<sup>er</sup> étage ou à travers la porte vitrée pour les cours du rez-de-chaussée,
- Pour les cours dispensés à la salle des fêtes (danse) : jusqu'à 11 ans, dans le cas où le parent accompagnant n'est pas présent, l'élève restera dans la salle de cours. Le parent pourra signaler son arrivée à travers la porte vitrée.

## Désinfection des locaux et matériels

Matériel mis à disposition :

- Flacons de solution hydroalcoolique dans chaque salle, au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage,
- Produits d'entretien permettant la désinfection des zones de contacts- Aération régulière des salles par ouverture des fenêtres,
- **Le professeur sera en charge de l'ouverture et fermeture des fenêtres,**
- Chaque élève apporte son matériel personnel, instruments, partitions, crayon, tenue de danse...,
- Une poubelle « spéciale COVID » sera disposée dans les salles.

**Pour l'école de musique (les Ecuries), les sanitaires de l'étage ne seront pas accessibles, mis à part pour le corps enseignant.**

**Les sanitaires extérieurs sont accessibles à tous.**

**Pour l'école de Danse (la salle des fêtes), les sanitaires sont accessibles à tous.**

**L'école de Musique se réserve le droit de prendre les décisions nécessaires dans le cadre du protocole sanitaire.**